



Comité central

Association cantonale vaudoise de football
Chemin de Maillefer 35 · Case postale 115 · 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 641 04 30 · acvf@football.ch · www.football.ch/acvf

Association cantonale vaudoise de football

Commission des compétitions

Modalités des championnats et finales
pour la saison 2023-2024

Version du 30.04.2024

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Actifs (2 ^e à 5 ^e ligue).....	4
1.1. Promotion du football des juniors.....	5
1.2. Modalités de promotion et de relégation pour la 2 ^e ligue interrégionale.....	5
1.2.1. Relégation de 2e ligue interrégionale en 2e ligue régionale.....	5
1.3. Modalités de promotion et de relégation pour la 2 ^e ligue régionale.....	6
1.3.1. Relégation en 3e ligue.....	6
1.3.2. Tableau des promus et relégués pour la 2e ligue régionale.....	7
1.4. Modalités de promotion et de relégation pour la 3 ^e ligue.....	8
1.4.1. Promotion en 2e ligue régionale.....	8
1.4.2. Relégation en 4e ligue.....	8
1.4.3. Tableau des promus et relégués pour la 3e ligue.....	9
1.5. Modalités de promotion et de relégation pour la 4 ^e ligue.....	10
1.5.1. Promotion en 3e ligue.....	10
1.5.2. Relégation en 5e ligue.....	10
1.5.3. Tableau des promus et relégués pour la 4e ligue.....	11
1.6. Modalités de promotion pour la 5 ^e ligue.....	12
1.6.1. Promotion en 4 ^e ligue.....	12
1.6.2. Tableau des promus pour la 5e ligue.....	12
2. Seniors (50+, 40+ et 30+).....	14
2.1. Validation du projet pilote ASF.....	14
2.2. Seniors 50+.....	15
2.3. Seniors 40+.....	15
2.4. Seniors 30+.....	16
2.4.1. Groupes Champions (Titre & Relégation).....	16
2.4.2. Groupes Elites (Promotion & Relégation).....	16
2.4.3. Groupes Normaux (Promotion).....	16

3.	Juniors (A-B-C-D-E-F).....	17
3.1.	Généralités pour les juniors A, B et C régionaux.....	17
3.2.	Juniors A.....	18
3.3.	Juniors B.....	19
3.4.	Juniors C.....	20
3.5.	Juniors D9 (régionaux).....	21
3.6.	Juniors E (régionaux) Version Play more	22
3.7.	Juniors F (régionaux) Version Play More	27
3.7.1.	Philosophie de Jeu	28
3.7.2.	Organisation d'un tournoi	28
3.7.3.	Les équipes qui participent.....	29
3.7.4.	L'entraîneur	29
3.7.5.	En cas de temps incertain	29
3.7.6.	Absences d'équipes et rapports	30
3.7.7.	Renvois de matchs et recours	30
4.	Féminines (Actives, FF19, FF15 et FF12)	31
4.1.	Actives – 2e ligue intercantonale (ACGF – AVF/WFV – ANF – AFF/FFV – ACVF).....	32
4.2.	Actives – 3 ^e ligue (Vaud – Genève).....	34
4.3.	Actives – 4 ^e ligue	34
4.4.	Juniores FF19.....	34
4.5.	Juniores FF15.....	34
4.6.	Juniores FF12 Format PLAY MORE	35

1. Actifs (2^e à 5^e ligue)

En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes, **dans le même groupe**, il sera procédé, pour déterminer le champion de groupe et les équipes promues ou reléguées selon les critères du tableau ci-après.

Puis, **dans la même ligue**, il sera procédé, pour déterminer les équipes promues, reléguées ou le champion vaudois, selon les critères du tableau ci-dessous, tenant compte du rang au classement en priorité.

a) Coefficient (points/nombre de match)
b) Classement fair-play (points fair-play/nombre de matchs joués sur le terrain)
c) Meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
d) Plus grand nombre de buts marqués
e) Tirage au sort

Si des cas imprévus se présentent, le comité de la Ligue Amateur (2^e ligue interrégionale) et les comités régionaux (2^e à 5^e ligue régionale) décideront selon le règlement de jeu de l'ASF.

Selon l'article 187 du règlement de jeu de l'ASF, il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matchs officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matchs, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.

Selon l'article 45 chiffre 2 du règlement de jeu de l'ASF, le Comité central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat/coupe/finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quel motif et ceci durant toute la saison 2023-2024.

1.1. Promotion du football des juniors

Conformément au règlement de jeu de l'ASF, les clubs dont la première équipe évolue en 2^e ligue régionale et les clubs de la 3^e ligue régionale qui veulent/peuvent accéder à la 2^e ligue régionale doivent avoir durant toute la saison qui précède l'ascension au moins l'une des trois conditions suivantes :

- au moins une équipe dans le football d'élite des juniors, enregistrée sous le numéro du club, ou
- au moins deux équipes de juniors, dont au moins une de juniors D et une de juniors A, B ou C, enregistrées sous le numéro du club, ou
- au moins 30 juniors D et/ou A, B ou C qualifiés dans un groupement duquel le club fait partie. Et ce y compris si le club fait partie d'un groupement juniors à plus de 6 clubs ou si le club appartenant à un groupement selon une convention. Dans ces cas-là, il est de la responsabilité du club de démontrer qu'il répond à la condition.

Les clubs de 2^e ligue ou de 3^e ligue qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus seront relégués d'une ligue à la fin de la saison, respectivement ne participeront pas aux finales de promotion.

A noter que les conditions pour les clubs vaudois de 2^e ligue interrégionale sont du ressort de la Ligue Amateur.

1.2. Modalités de promotion et de relégation pour la 2^e ligue interrégionale

Notre association a 5 équipes en 2^e ligue interrégionale pour la saison 2023-2024, soit 4 équipes dans le groupe 1 et 1 équipe dans le groupe 2.

Le comité de la Ligue Amateur organise et gère le championnat de la 2^e ligue interrégionale. Il en publie également les modalités.

1.2.1. Relégation de 2e ligue interrégionale en 2e ligue régionale

17 équipes seront reléguées automatiquement. Pour le surplus, les modalités de la LA s'appliquent. Pour l'ACVF il pourra y avoir entre 0 et 5 équipes reléguées depuis la 2^e ligue interrégionale.

1.3. Modalités de promotion et de relégation pour la 2^e ligue régionale

Pour le championnat 2023-2024, l'ACVF disposera de 2 groupes de 14 équipes en 2^e ligue régionale, soit 28 équipes au total.

Les 2 dernières journées de championnat (date et heure) sont fixées par la commission des compétitions.

A la fin de la saison 2023-2024, les vainqueurs des matchs de promotion (aller-retour) entre les 2 premiers éligibles de chaque groupe seront promus automatiquement en 2^e ligue interrégionale.

En cas d'égalité au terme du match retour (**les buts ne compteront plus double à l'extérieur**), il sera procédé à une prolongation de 2 x 15 minutes. Si l'égalité persiste, il sera procédé à une séance de tirs aux buts (5 penalties) pour déterminer le vainqueur.

Les 2 champions de groupe choisissent s'ils reçoivent à l'aller ou au retour, ainsi que le jour (samedi ou dimanche) et l'heure des matchs.

Si un des 2 promus renonce à la promotion en 2^e ligue interrégionale, il doit en informer, par écrit et par lettre signée, le secrétariat de la Ligue Amateur, case postale, 3000 Berne 15, avec copie à l'ACVF, dans les 3 jours qui suivent le dernier match de promotion. En accord avec l'ACVF, cette équipe sera remplacée par l'équipe perdante du match de promotion. En cas de refus de cette dernière, c'est le perdant de l'autre match de promotion qui sera promu. Si cette équipe refuse également la promotion, l'ACVF désignera le promu dans les équipes qui viennent ensuite.

1.3.1. Relégation en 3^e ligue

Aucun match de barrage n'aura lieu.

A la fin de la saison 2023-2024, si 5 équipes de 2^{ème} interrégionale sont reléguées en 2^{ème} ligue régionale, il sera procédé à une relégation supplémentaire.

La plus mauvaise équipe classée au 10^{ème} rang sera reléguée en 3^{ème} ligue selon tableau de la page 4.

Le tableau ci-dessous indique toutes les possibilités de relégation depuis la 2^e ligue interrégionale avec les conséquences directes sur les relégations en 2^e ligue régionale, ainsi que sur les promotions et relégations en 3^e ligue régionale.

1.3.2. Tableau des promus et relégués pour la 2e ligue régionale

2e ligue : de 28 (2x14) à 26 (2x13) équipes					
Scénarios	0	1	2	3	4
Etat de départ	28	28	28	28	28
Relégués de 2 inter (+)	0	1	2	3	4
Etat intermédiaire 1	28	29	30	31	32
Promus en 2e inter (-)	2	2	2	2	2
Etat intermédiaire 2	26	27	28	29	30
Relégués de 2e à 3e (-)	6	6	6	6	6
Etat intermédiaire 3	20	21	22	23	24
Promus de 3e à 2e (+)	6	5	4	3	2
Etat final 2e ligue	26	26	26	26	26

A noter que :

- Au cas où une équipe vaudoise de SFL inscrirait une équipe de M-21, une équipe supplémentaire serait reléguée en 3^e ligue.
- Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 2^e à 4^e ligue, la commission des compétitions promouvra une promotion supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.

- Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 2^e ligue interrégionale et plus haut, la commission des compétitions reléguera une équipe supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.

1.4. Modalités de promotion et de relégation pour la 3^e ligue

Pour le championnat 2023-2024, l'ACVF disposera de 4 groupes de 12 équipes en 3^e ligue, soit 48 équipes au total.

Les 2 dernières journées de championnat (date et heure) sont fixées par la commission des compétitions.

1.4.1. Promotion en 2e ligue régionale

Les 2 premiers éligibles de chaque groupe participent aux finales de promotion. Au minimum 2 équipes seront promues en 2^e ligue (voir tableau ci-dessous).

Le programme et les modalités des finales seront publiés lors du tirage au sort des finales qui aura lieu dans les bureaux de l'ACVF dès la fin du championnat

1.4.2. Relégation en 4e ligue

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'équipes reléguées de 3^e en 4^e ligue.

A la fin de la saison 2023-2024, si 5 équipes de 2^e ligue interrégionale sont reléguées en 2^e ligue régionale, il sera procédé à des relégations supplémentaires.

Les plus mauvaises équipes classées au 9^e rang seront reléguées en 4^e ligue selon tableau de la page 4.

1.4.3. Tableau des promus et relégués pour la 3e ligue

3e ligue (pas de changement)					
Scénarios	0	1	2	3	4
Etat de départ	48	48	48	48	48
Relégués de 2e à 3e (+)	6	6	6	6	6
Etat intermédiaire 1	54	54	54	54	54
Promus de 3e à 2e (-)	6	5	4	3	2
Etat intermédiaire 2	48	49	50	51	52
Relégués de 3e à 4e (-)	8	8	8	8	8
Etat intermédiaire 3	40	41	42	43	44
Promus de 4e à 3e (+)	8	7	6	5	4
Etat final	48	48	48	48	48

A noter que :

- Au cas où une équipe vaudoise de SFL inscrirait une équipe de M-21 en 2^e ligue régionale, une équipe supplémentaire de 3^e ligue serait reléguée en 4^e ligue.
- Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 2^e à 4^e ligue, la commission des compétitions promouvra une promotion supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.
- Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 2^e ligue interrégionale et plus haut, la commission des compétitions reléguera une équipe supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.

1.5. Modalités de promotion et de relégation pour la 4^e ligue

Pour le championnat 2023-2024, l'ACVF disposera de 7 groupes de 12 équipes en 4^e ligue, soit 84 équipes au total.

1.5.1. Promotion en 3^e ligue

Les 2 premiers éligibles de chaque groupe participent aux finales de promotion ainsi que les 2 meilleurs 3^{èmes} des 7 groupes

Au minimum 4 équipes sont promues en 3^e ligue (voir tableau ci-dessous).

Le programme et les modalités des finales seront publiés lors du tirage au sort des finales qui aura lieu dans les bureaux de l'ACVF dès la fin du championnat.

1.5.2. Relégation en 5^e ligue

A la fin de la saison 2023-2024, si 5 équipes de 2^{ème} interrégionale sont reléguées en 2^{ème} ligue régionale, il sera procédé à des relégations supplémentaires.

Les plus mauvaises équipes classées au 9^{ème} rang seront reléguées en 5^{ème} ligue selon tableau de la page 4.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'équipes reléguées de 4^e en 5^e ligue.

1.5.3. Tableau des promus et relégués pour la 4^e ligue

4 ^e ligue : de 84 (7x12) à 72 (6x12) équipes					
Scénarios	0	1	2	3	4
Etat de départ	84	84	84	84	84
Relégués de 3 ^e à 4 ^e (+)	8	8	8	8	8
Etat intermédiaire 1	92	92	92	92	92
Promus de 4 ^e à 3 ^e (-)	8	7	6	5	4
Etat intermédiaire 2	84	85	86	87	88
Relégués de 4 ^e à 5 ^e (-)	16	17	18	19	20
Etat intermédiaire 3	68	68	68	68	68
Promus de 5 ^e à 4 ^e (+)	4	4	4	4	4
Etat final	72	72	72	72	72

A noter que :

- Au cas où une équipe vaudoise de SFL inscrirait une équipe de M-21 en 2^e ligue régionale, une équipe supplémentaire de 4^e ligue serait reléguée en 5^e ligue.
- Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 2^e à 4^e ligue, la commission des compétitions promouvra une promotion supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.

- Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 2^e ligue interrégionale et plus haut, la commission des compétitions reléguera une équipe supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.

1.6. Modalités de promotion pour la 5^e ligue

Pour le championnat 2023-2024, l'ACVF disposera de 3 groupes de 11 équipes et 1 groupe de 12 équipes en 5^e ligue, soit 45 équipes au total.

1.6.1. Promotion en 4^e ligue

Au minimum 4 équipes sont promues en 4^e ligue (voir tableau ci-dessous).

1.6.2. Tableau des promus pour la 5^e ligue

5e ligue : de 47 (3x12 + 1x11) à ???					
Scénarios	0	1	2	3	4
Etat de départ	47	47	47	47	47
Relégués de 4e à 5e (+)	16	17	18	19	20
Etat intermédiaire 1	63	64	65	66	67
Promus de 5e à 4e (-)	4	4	4	4	4
Etat final	59	60	61	62	63



Cas spéciaux

En cas de forfaits prononcés (absence d'équipe) selon l'article du règlement de jeu ASF, durant les 3 derniers matchs de la compétition, la sanction comprendra par match prononcé forfait :

La perte du match par 3-0.

L'amende selon le barème des sanctions de l'ACVF.

Un retrait de 3 points à l'équipe concernée pour la saison en cours + 10 points fair-play.

Un retrait de 6 points à l'équipe concernée pour la saison suivante

2. Seniors (50+, 40+ et 30+)

En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes, **dans le même groupe**, il sera procédé, pour déterminer le champion de groupe et les équipes promues ou reléguées selon les critères du tableau ci-après.

Puis, **dans la même ligue**, il sera procédé, pour déterminer les équipes promues, reléguées ou le champion vaudois, selon les critères du tableau ci-dessous, tenant compte du rang au classement en priorité.

a) Coefficient (points/nombre de match)
b) Classement fair-play (points fair-play/nombre de matchs joués sur le terrain)
c) Meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
d) Plus grand nombre de buts marqués
e) Tirage au sort

Si des cas imprévus se présentent, le Comité central de l'ACVF décidera selon le règlement de jeu de l'ASF.

Selon l'article 187 du règlement de jeu de l'ASF, il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matchs officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matchs, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.

Selon l'article 45 chiffre 2 du règlement de jeu de l'ASF, le Comité central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat/coupe/finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quel motif et ceci durant toute la saison 2023-2024.

2.1. Validation du projet pilote ASF

Le projet a été officialisé lors de la dernière assemblée générale et celui-ci permet aux joueuses dès 20 ans (année civile) d'évoluer avec les seniors 30+ et 40+.

Dès 28 ans (année civile) elles peuvent évoluer avec les seniors 50+.

2.2. Seniors 50+

Le championnat des Seniors 50+ est composé de 3 groupes.

A la fin de la saison régulière, l'équipe classée à la 1^{ère} place de chacun des 3 groupes est qualifiée pour disputer une poule finale en vue de l'attribution du titre de champion vaudois.

Des directives spécifiques seront établies ultérieurement pour cette poule finale. Le vainqueur de cette poule sera qualifié pour la Coupe suisse 2023-2024. Si cette équipe est déjà qualifiée en Coupe suisse grâce à une victoire en finale de Coupe vaudoise, c'est l'équipe classée à la 2^e place de cette poule qui sera qualifiée pour la Coupe suisse 2023-2024.

2.3. Seniors 40+

Le championnat des Seniors 40+ est composé de 4 groupes.

A la fin de la saison régulière, l'équipe classée à la 1^{ère} place de chacun des 4 groupes est qualifiée pour des demi-finales qui se dérouleront comme suit (date à définir, se référer au tableau ci-dessus pour déterminer le club recevant) :

- 1^{er} du groupe 1 contre 1^{er} du groupe 4
- 1^{er} du groupe 2 contre 1^{er} du groupe 3

Les 2 équipes vainqueurs des demi-finales se rencontreront pour l'attribution du titre de champion vaudois, lors de la journée des finales Seniors.

L'ordre d'attribution des places en Coupe suisse, saison 2023-2024, est le suivant :

- Vainqueur du championnat
- Vainqueur de la Coupe vaudoise
- Perdant de la finale du championnat
- Perdant de la finale de la Coupe vaudoise
- Vainqueur du match de barrage entre les demi-finalistes du championnat

2.4. Seniors 30+

Le championnat des Seniors 30+ est composé de 8 groupes, à savoir 2 groupes Champions, 2 groupes Elites et 4 groupes Normaux.

2.4.1. Groupes Champions (Titre & Relégation)

Pour l'attribution du titre de champion vaudois, les équipes classées 1^{ère} et 2^e de chacun des 2 groupes disputeront une demi-finale, à une date à définir, selon le mode suivant :

- 1^{er} du groupe 1 reçoit le 2^e du groupe 2
- 1^{er} du groupe 2 reçoit le 2^e du groupe 1

Les 2 équipes vainqueurs joueront la finale lors de la journée des finales Seniors.

L'ordre d'attribution des places en Coupe suisse, saison 2023-2024, est le suivant :

- Vainqueur du championnat
- Vainqueur de la Coupe vaudoise
- Perdant de la finale du championnat
- Perdant de la finale de la Coupe vaudoise
- Vainqueur du match de barrage entre les demi-finalistes du championnat

Les 2 dernières équipes de chaque groupe seront reléguées dans les groupes Elites.

2.4.2. Groupes Elites (Promotion & Relégation)

Les 2 premières équipes de chacun des 2 groupes seront promues dans les groupes Champions (la promotion est obligatoire).

Les 2 dernières équipes de chacun des 2 groupes seront reléguées dans les groupes Normaux.

2.4.3. Groupes Normaux (Promotion)

La première équipe de chacun des 4 groupes sera promue dans les groupes Elites (la promotion est obligatoire).

3. Juniors (A-B-C-D-E-F)

3.1. Généralités pour les juniors A, B et C régionaux

Le championnat des juniors A, B et C se dispute en 2 tours indépendants l'un de l'autre. Il y aura des promotions/relégations à la fin du 1^{er} tour (voir ci-dessous).

Le championnat des BRACK.CH Youth League (BYL) A, B et C est un championnat annuel avec des modalités spécifiques.

Les relégués de ces championnats seront intégrés en groupe promotion la saison suivante.

Il ne peut pas y avoir 2 équipes du même club/groupement en catégorie BYL ou en groupe promotion.

En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes, dans le même groupe, il sera procédé, pour déterminer le champion de groupe et les équipes promues ou reléguées, selon les critères du tableau ci-après.

Puis, dans la même catégorie, il sera procédé, pour déterminer les équipes, reléguées ou le champion vaudois, selon les critères du tableau ci-dessous, tenant compte du rang au classement en priorité.

a) Coefficient (points/nombre de match)
b) Classement fair-play (points fair-play/nombre de matchs joués sur le terrain)
c) Meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
d) Plus grand nombre de buts marqués
e) Tirage au sort

Les cas non prévus dans les présentes modalités seront tranchés sans appel par la Commission des juniors ou par le Comité central de l'ACVF.

Selon l'article 187 du règlement de jeu de l'ASF, il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matchs officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matchs.

Les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.

Selon l'article 45 chiffre 2 du règlement de jeu de l'ASF, le Comité central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat/coupe/finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quel motif et ceci durant toute la saison 2023-2024.

Pour la saison 2023-2024, les classes d'âges sont les suivantes :

- Juniors A : 01.01.2004 – 31.12.2006 – filles dès le 01.01.2003
- Juniors B : 01.01.2007 – 31.12.2008 – filles dès le 01.01.2006
- Juniors C : 01.01.2009 – 31.12.2010 – filles dès le 01.01.2008

3.2. Juniors A

Le championnat des juniors A est composé d'un groupe de promotion avec les équipes reléguées de la BYL et les meilleures équipes de la saison écoulée, ainsi que 3 groupes de 1^{er} degré.

A la fin du 1^{er} tour :

- Les 3 derniers du groupe promotion seront relégués en 1^{er} degré.
- Les 1^{ers} éligibles de chacun des 3 groupes de 1^{er} degré seront promus dans le groupe promotion.
- Les nouvelles équipes inscrites au 2^e tour seront placées suivant le nombre et les besoins.

A la fin du 2^{ème} tour :

Les 1^{ers} et 2^e éligibles du groupe promotion seront promus en BYL et le 1^{er} sera désigné champion vaudois.

Si ces équipes ne veulent pas accéder à la BYL elles seront remplacées par les meilleures « viennent ensuite » éligibles du groupe promotion.

Si cette équipe ne veut pas accéder à la BYL, elle sera remplacée par les meilleures « viennent ensuite » éligibles du groupe promotion.

Une équipe d'un groupement peut céder sa place à une autre équipe du même groupement.

Dans tous ces cas de figure, l'ACVF doit être prévenue par écrit au plus tard le 15 juin 2024.

Groupes promotions :

Les équipes qui se trouvent dans un groupe promotion (juniors A) en fin de saison 2023-2024 n'ont aucune garantie de s'y trouver encore lors de la saison 2024-2025.

Les groupes pour la saison 2024-2025 seront composés par la commission juniors de l'ACVF selon ses propres critères.

Aucune réclamation ou recours ne pourra être fait concernant la composition de ces groupes.

3.3. Juniors B

Le championnat des juniors B est composé de 1 groupe promotion avec les équipes reléguées de la BYL et les meilleures équipes de la saison écoulée, ainsi que 4 groupes de 1^{er} degré et 3 groupes de 2^e degré.

A la fin du 1^{er} tour :

- Les 4 derniers du groupe promotion seront relégués en 1^{er} degré.
- Le 1^{er} éligible de chacun des 4 groupes de 1^{er} degré sera promu dans le groupe promotion.
- Le dernier de chacun des 4 groupes de 1^{er} degré sera relégué en 2^e degré.
- Le 1^{er} de chacun des 3 groupes de 2^e degré ainsi que le meilleur 2^e seront promus en 1^{er} degré.
- Les nouvelles équipes inscrites au 2^e tour seront placées en 2^e degré.

A la fin du 2^e tour :

Les 1^{ers} et 2^e éligibles du groupe promotion seront promus en BYL et le 1^{er} sera désigné champion vaudois.

Si ces équipes ne veulent pas accéder à la BYL elles seront remplacées par les meilleures « viennent ensuite » éligibles du groupe promotion. Une équipe d'un groupement peut céder sa place à une autre équipe du même groupement. Dans tous ces cas de figure, l'ACVF doit être prévenue par écrit au plus tard le 15 juin 2024.

Groupes promotions :

Les équipes qui se trouvent dans un groupe promotion (juniors B) en fin de saison 2023-2024 n'ont aucune garantie de s'y trouver encore lors de la saison 2024-2025.

Les groupes pour la saison 2024-2025 seront composés par la commission juniors de l'ACVF selon ses propres critères.

Aucune réclamation ou recours ne pourra être fait concernant la composition de ces groupes.

3.4. Juniors C

Le championnat des juniors C est composé de 1 groupe promotion avec les équipes reléguées de la BYL et les meilleures équipes de la saison écoulée, ainsi que 5 groupes de 1^{er} degré et 6 groupes de 2^e degré.

A la fin du 1^{er} tour :

- Les 5 derniers du groupe promotion seront reléguée en 1^{er} degré.
- Les 1^{ers} éligibles de chacun des 5 groupes du 1^{er} degré seront promus dans le groupe promotion.
- Les 2 derniers de chacun des 5 groupes du 1^{er} degré seront relégués en 2^e degré.
- Les 1^{ers} de chacun des 6 groupes de 2^e degré ainsi que les 4 meilleurs 2^e seront promus en 1^{er} degré.
- Les nouvelles équipes inscrites au 2^e tour seront placées en 2^e degré.

A la fin du 2^e tour :

Les 1^{ers} et 2^e éligibles du groupe promotion seront promus en BYL et le 1^{er} sera désigné champion vaudois.

Si ces équipes ne veulent pas accéder à la BYL elles seront remplacées par les meilleures « viennent ensuite » éligibles du groupe promotion. Une équipe d'un groupement peut céder sa place à une autre équipe du même groupement. Dans tous ces cas de figure, l'ACVF doit être prévenue par écrit au plus tard le 15 juin 2024.

Groupes promotions :

Les équipes qui se trouvent dans un groupe promotion (juniors C) en fin de saison 2023-2024 n'ont aucune garantie de s'y trouver encore lors de la saison 2024-2025. Les groupes pour la saison 2024-2025 seront composés par la commission juniors de l'ACVF selon ses propres critères. Aucune réclamation ou recours ne pourra être fait concernant la composition de ces groupes.

3.5. Juniors D9 (régionaux)

Le championnat des juniors D se dispute en 2 tours indépendants l'un de l'autre.

Les résultats, classements, et points Fair-Play seront publiés.

Les matchs sont à fixer **avant 10h45** afin de permettre aux arbitres mini d'évoluer avec leurs équipes le samedi après-midi.

Le championnat des Juniors D à 9 Elites régionaux est un championnat annuel avec des modalités spécifiques.

Selon l'article 187 du règlement de jeu de l'ASF, il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matchs officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matchs, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.

Selon l'article 45 chiffre 2 du règlement de jeu de l'ASF, le Comité central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat/coupe/finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quel motif et ceci durant toute la saison 2023-2024.

Pour la saison 2023-2024, les classes d'âges sont les suivantes :

- Juniors D : 01.01.2011 – 31.12.2012 – filles dès le 01.01.2010

Les jeunes nés en 2014 et après ne peuvent pas évoluer dans cette catégorie. Des contrôles seront réalisés et des amendes facturées (y compris forfait) selon le barème des pénalités.

3.6. Juniors E (régionaux) Version Play more

Le passeport est obligatoire pour les juniors/es E.

Le championnat des juniors E se dispute en 2 tours indépendants l'un de l'autre et il ne sera pas publié de résultats et classements.

Le club recevant s'occupe de trouver et de convoquer un arbitre (comité, entraîneurs, coachs, juniors A, B ou C) pour le match.

Celui-ci doit être compétent, connaître les règles des juniors et porter une tenue adéquate pour officier lors de ces matchs à 6 contre 6.

Lors du premier tour (2023-2024) la formule championnat une équipe contre l'autre se déroulera sous forme de 3 périodes de 8 min. de 3 contre 3, suivi de 3 périodes de 15 min. de 6 contre 6.

Lors du deuxième tour (2023-2024) la formule championnat une équipe contre l'autre se déroulera sous forme de 3 périodes de 8 min. de 3 contre 3, suivi de 3 périodes de 15 min. de 6 contre 6, viendront s'ajouter 3 – 4 tournois avec 4 équipes.

ATTENTION – Important pour la catégorie des juniors E

Les responsables ou entraîneurs des équipes complètent obligatoirement les cartes de matchs sur Clubcorner, les cartes de match seront imprimées et échangées avant le début chaque rencontre. Les contrôles seront réalisés et des amendes facturées selon le barème des pénalités,

<p>Prescription d'exécution : Play more football junior E - Saison 2023-2024</p> 			
Droit de jouer	<p>Année 2013 et 2014 (et juniors F de la classe d'âge supérieurs avec passeport) FF12 : 2012, 2013, 2014 et 2015</p>		
Nombre de joueurs	11 joueuses ou joueurs.		
Qualification	Qualification (passeport) obligatoire. Les juniors F de la classe d'âge supérieure doivent être qualifiés s'ils sont alignés dans la catégorie E.		
Carte de joueur Clubcorner	A imprimer, et mettre à la disposition du responsable régional, des représentants de l'ACVF et du club organisateur la liste les joueurs qui composent leur équipe.		
Format de jeu	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Petit terrain : 3 contre 3 (sans gardien de but)</td> <td>Grand terrain : 6 contre 6 (y compris le gardien de but)</td> </tr> </table>	Petit terrain : 3 contre 3 (sans gardien de but)	Grand terrain : 6 contre 6 (y compris le gardien de but)
Petit terrain : 3 contre 3 (sans gardien de but)	Grand terrain : 6 contre 6 (y compris le gardien de but)		
Organisation de jeu	Matchs à 2 équipes: 3 tiers (3 sur un petit terrain et 3 sur un grand terrain, sur le petit terrain les équipes sont divisées en deux mini- équipes et jouent sur 2 terrains parallèles)		
Durée du tournoi	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Petit terrain (3 – 3) : 3 matchs de 8 minutes</td> <td>Grande terrain (6 -6) : 3 matchs de 15 minutes</td> </tr> </table>	Petit terrain (3 – 3) : 3 matchs de 8 minutes	Grande terrain (6 -6) : 3 matchs de 15 minutes
Petit terrain (3 – 3) : 3 matchs de 8 minutes	Grande terrain (6 -6) : 3 matchs de 15 minutes		
Pauses	3 minutes pour les 3 vs 3 entre chaque tour, 10 minutes après 3 tours, puis 3 minutes pour les 6 vs 6		
Dimension des terrains	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Petit terrain : longueur 25 m largeur 20 m</td> <td>Grand terrain : longueur 43/45 m largeur 25 m</td> </tr> </table>	Petit terrain : longueur 25 m largeur 20 m	Grand terrain : longueur 43/45 m largeur 25 m
Petit terrain : longueur 25 m largeur 20 m	Grand terrain : longueur 43/45 m largeur 25 m		
Surface de réparation (grand terrain)	Longueur : 10 m - Largeur : toute la largeur du terrain (délimitée avec des cônes sur les lignes de touche)		
Grandeur des buts	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Petit terrain mini buts (au moins 1,2 m x 0,8 m)</td> <td>Grand terrain : Buts de 5m</td> </tr> </table> <p>Les buts doivent obligatoirement être ancrés ! Des filets sont obligatoires (selon les directives de la commission des terrains)</p>	Petit terrain mini buts (au moins 1,2 m x 0,8 m)	Grand terrain : Buts de 5m
Petit terrain mini buts (au moins 1,2 m x 0,8 m)	Grand terrain : Buts de 5m		
Ballons	Grandeur 4 ; poids 290 g		

Chaussures de football	Pour des raisons de sécurité, les chaussures à crampons métalliques ne sont pas autorisées.
Protège-tibias	Le port des protèges tibias est obligatoire pour toutes les catégories.
Marquage / lignes	Ligne latérale ainsi que les surfaces de réparations Couleur : blanche ou autre / piquets à une distance d'au moins 1,5 m de la ligne latérale / cônes / assiettes / bandes : textiles ou plastifiées
Secteur de sécurité	Jusqu'à la ligne de but 3 m (au minimum 2 m) / jusqu'aux lignes latérales 3 m (au minimum 2 m). / Aucun élément fixe et dangereux ne doit être présent à l'intérieur des zones de sécurité
Fair-play	Le Shake hands sera appliqué avant et après le match (juniors et coachs)
Zone de coaching	Les entraîneurs et les joueurs remplaçants se tiennent dans la zone de coaching définie et marquée par le club recevant (une zone de coaching pour les deux équipes).
Zone des spectateurs	Les enfants doivent pouvoir jouer dans le calme et de manière indépendante. Les spectateurs doivent absolument se tenir dans la zone définie par le club recevant respectivement à la distance fixée jusqu'au terrain de jeu. Les entraîneurs sont responsables du bon comportement des spectateurs et ils interviennent en cas de mauvaise conduite de «leurs» supporters.
Sanctions	Les sanctions du football des juniors sont du domaine des associations régionales. Les régions sont compétentes pour appliquer des sanctions dans le football des enfants.
Classements	Aucun classement ne sera établi
Gestion des matchs	Le 3 vs 3 : Les enfants gèrent le jeu de manière autonome. Les situations litigieuses sont réglées par un jeu de feuille-caillou-ciseaux à 1 tour. Les entraîneurs sont tenus d'agir en conséquence en cas d'un comportement antisportif ou dangereux. Le 6 vs 6 : le jeu est arbitré par un arbitre du club.
Droit à l'engagement	Le droit à l'engagement est déterminé par le jeu feuille-caillou-ciseaux à 1 tour.
Rotation	Les équipes tournent d'un terrain à l'autre selon le plan de matchs pour les 3 vs 3.

<p>Administration Clubcorner</p>	<p>Junior/e/s : tous les junior/e/s doivent être inscrit/e/s dans clubcorner Entraîneurs/Coaches : tous les entraîneurs/coachs doivent être inscrit/e/s dans clubcorner. La liste des joueurs doit être imprimée et mise à disposition du club organisateur.</p>
---	---

<p>Règle de jeux pour le petit terrain (3 contre 3)</p> 	
<p>Engagement, dégagement, corner</p>	<p>L'engagement, le dégagement, le corner sont effectués à partir du milieu de la ligne de but (à côté du but) sous forme de passe ou de dribble.</p>
<p>Sortie de but ou de côté</p>	<p>Si le ballon est sorti sur le côté ou derrière la ligne de but, le ballon de remplacement déposé de ce côté (zone marquée) est immédiatement joué. Le-la joueur-euse, qui a touché le ballon en dernier, avant qu'il ne sorte, va alors chercher ce ballon et il le replace dans la zone marquée à cet effet, en remplacement du ballon qui vient d'être utilisé pour poursuivre le jeu. Tout ballon qui est sorti sur le côté ou derrière la ligne de but doit être récupéré et placé dans la zone marquée. Pendant ce temps, l'équipe qui a sorti le ballon des limites du terrain est temporairement en infériorité numérique. Le-la joueur-euse qui va chercher le ballon ne peut pas être remplacé-e par un autre/une autre joueur/joueuse (remplaçant/e).</p>
<p>Remise en jeu</p>	<p>Les remises en jeu sont effectuées avec le pied, à ras terre, sous forme de passe ou de dribble, l'adversaire doit se trouver à au moins 5 pas d'enfant du de la joueur-euse qui effectue la remise en jeu.</p>
<p>Changements</p>	<p>Idéalement, les remplaçant-e-s entrent en jeu après chaque but.</p>
<p>Coup franc</p>	<p>Toutes les fautes commises sur un petit terrain de jeu sont toujours sanctionnées par un coup franc indirect. Aucun but ne peut être marqué sur un coup franc direct et l'adversaire doit se trouver à au moins 5 pas d'enfant du-de la joueur/euse qui l'exécute.</p>

Après un but	Si un but est marqué, le jeu continue avec ce ballon. Pour l'engagement, l'équipe qui a marqué un but se retire dans sa moitié de terrain et laisse l'espace à l'équipe adverse pour l'engagement.
Pénalty	Il n'y a pas de pénalty (voir coup franc).
Règle de jeux pour le grand terrain (6 contre 6) 	
Engagement / après un but	L'engagement est effectué au centre du terrain et s'effectue au même endroit après un but.
Dégagement	Un dégagement par le-la gardien-ne, à la main, doit être exécuté depuis la surface de réparation. Ce dégagement doit être considéré comme un ballon intercepté pendant le jeu. Si le-la gardien-ne met le ballon de ses mains au sol, il-elle doit conduire le ballon avec les pieds et exécuter une passe. Toute autre forme de dégagements est interdit et sanctionnée par un coup franc indirect accordé à l'équipe adverse sur la ligne médiane. Le dégagement du gardien-ne en volée ou demi-volée est interdit.
Sortie de but ou de côté	Si le ballon est sorti sur le côté ou derrière la ligne de but, le jeu se poursuit avec le ballon le plus proche réservé à cet effet aux abords du terrain.
Remise en jeu	Les remises en jeu sont effectuées avec le pied, à ras terre, sous forme de passe ou de dribble, l'adversaire devant se trouver à au moins 5 pas d'enfant du-de la joueur/euse qui effectue la remise en jeu.
Corner	Le corner est tiré depuis un angle du terrain. Aucun but direct ne peut être marqué sur corner.
Coup franc	Toutes les fautes commises sur un petit terrain de jeu sont toujours sanctionnées par un coup franc indirect. Aucun but ne peut être marqué sur un coup franc direct et l'adversaire doit se trouver à au moins 5 pas d'enfant du-de la joueur/euse qui l'exécute.

Changements	1er et 2ème tiers: Changements seulement pendant la pause (excepté blessure). Tous les joueurs jouent au moins 15 minutes de façon continue durant les deux premiers tiers. 3ème tiers. Changements libres.
Zone de réparation	Longueur : 10 mètres (marquage avec des assiettes sur les lignes de touche) Largeur : complète du terrain
Pénalty	Toutes les fautes commises dans la surface de réparation sont sanctionnées par un pénalty (2 pas d'enfant de la ligne de la surface de réparation en direction du but).
Arbitrage	Un arbitre par le club recevant uniquement pour le 6 vs 6, mais l'arbitre doit arriver au moment du début du 3 vs 3

Selon l'article 187 du règlement de jeu de l'ASF, il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matchs officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matchs.

Selon l'article 45 chiffre 2 du règlement de jeu de l'ASF, le Comité central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat/coupe/finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quel motif et ceci durant toute la saison 2023-2024.

Pour la saison 2023-2024, les classes d'âges sont les suivantes :

- Juniors E : 01.01.2013 – 31.12.2014 – filles dès le 01.01.2012

3.7. Juniors F (régionaux) Version Play More

Licences des junior-e-s :

A partir de la saison 2023-2024, une licence sera obligatoire pour toutes les catégories. Cela signifie que les enfants des catégories G et F seront désormais également soumis à l'obligation de licence.

Il n'y a pas de frais de qualification pour les deux catégories mentionnées.

Les frais de qualification ne seront dus qu'en cas de passage à la catégorie E.

Pour la saison 2023-2024, les classes d'âges sont les suivantes :

- Juniors F : 01.01.2015 – 31.12.2016 – filles dès le 01.01.2014

3.7.1. Philosophie de Jeu

Les activités se déroulent selon le nouveau format de jeu « BRACK.CH play more football » qui a pour but de favoriser l'apprentissage et d'augmenter la participation active des enfants.

Les oppositions se déroulent en alternance à 3 contre 3, petit terrain, sans gardien et à 4 contre 4, grand terrain, gardien compris. Nombre optimal est de 5 à 6 joueurs-euses.

En règle générale, il n'y a pas d'arbitrage. En cas de « litige » les entraîneur-e-s conjointement prendront la décision.

Dans le 4 contre 4, le gardien dégage à la main et les avants ne font pas de pressing sur les arrières (ils doivent reculer et peuvent presser l'adversaire seulement au moment où celui-ci entre en possession de la balle) car on ne joue pas la « victoire »

3.7.2. Organisation d'un tournoi

Le club organisateur doit :

- Convoquer les équipes au minimum 1 semaine avant.
- Prévoir les vestiaires en suffisance et les ouvrir 1 heure avant l'activité
- Disposer du matériel (petits et grands buts) et de la surface nécessaire pour organiser l'activité. Les grands buts (5 X 2 mètres) doivent être ancrés. Il est possible de mettre également des piquets.
- Délimiter les surfaces de jeu conformément aux prescriptions d'exécution de la catégorie
- Numérotter les terrains de jeu.
- Expliquer 15 minutes avant le tournoi les règles « BRACK.CH play more football » à tous les entraîneurs et leur remettre un programme du déroulement de l'activité.
- Organiser une pause thé avec pain-chocolat, de 10 minutes au milieu de l'activité à tous les participants.
- Demander aux parents et spectateurs de rester en dehors de la surface du terrain.

Chaque club inscrivant des équipes (dès deux) devra obligatoirement organiser une activité, et ainsi de suite pour un club inscrivant 4 équipes = 2 activités, 6 équipes 3 activités.

Si un club ne peut pas organiser l'activité qui lui a été attribuée, l'ACVF se réserve le droit de le sanctionner pour non tenue d'une animation. Une amende de CHF 100.- par équipe inscrite sera infligée à ce club n'organisant pas son tournoi d'animation, et ce montant sera versé au club organisateur reprenant l'activité.

3.7.3. Les équipes qui participent

- L'effectif de l'équipe sera de 5 à 6 joueurs-euses.
- Chaque équipe est obligatoirement accompagnée par son entraîneur-e ou par un adulte connaissant impérativement le nouveau format de jeu « BRACK.CH play more football ».
- Elle se présentera en tenue officielle complète (protège-tibias obligatoires).
- Chaque entraîneur prendra avec lui un jeu de chasubles.
- L'effectif de l'équipe sera de 6 joueurs.
- Chaque équipe est obligatoirement accompagnée par son entraîneur ou par un adulte.
- Elle se présentera en tenue officielle complète (protège-tibias obligatoires).
- Chaque entraîneur prendra avec un lui un sac ou filet contenant des ballons correctement gonflés (grandeur No 4 – 290 grammes) ainsi que des chasubles.

3.7.4. L'entraîneur

- Est présent pour la réunion préparatoire sur le terrain 15 minutes avant le début de l'activité.
- Fait respecter la tenue correcte pour ses joueurs (maillots dans les shorts y compris pour le gardien, protège-tibias pour tous les joueurs).
- Veille au fair-play de son équipe.
- Est disponible pour co-arbitrer les matchs et organiser le bon déroulement des animations.
- Rend le vestiaire en bon état après le tournoi.

3.7.5. En cas de temps incertain

Le responsable de l'organisation prend contact avec le délégué de sa région ou le bureau de l'ACVF (dernier délai vendredi 12h00) pour décider du maintien ou de l'annulation du tournoi/animation.

En cas de décision d'annuler, le responsable du club organisateur fait les quelques téléphones nécessaires pour informer ses collègues des autres clubs et pour fixer obligatoirement une nouvelle date de remplacement.

3.7.6. Absences d'équipes et rapports

Une amende de CHF 100.- sera infligée à toute équipe ne se présentant pas à un tournoi/animation et ce montant sera versé au club organisateur. Obligation de renvoyer le rapport du tournoi/animation à l'ACVF, à la fin de chaque tour.

3.7.7. Renvois de matchs et recours

Selon l'article 187 du règlement de jeu de l'ASF, il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matchs officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matchs, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévue

4. Féminines (Actives, FF19, FF15 et FF12)

En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes, **dans le même groupe**, il sera procédé, pour déterminer le champion de groupe et les équipes promues ou reléguées selon les critères du tableau ci-après.

Puis, **dans la même ligue**, il sera procédé, pour déterminer les équipes promues, reléguées ou le champion vaudois, selon les critères du tableau ci-dessous, tenant compte du rang au classement en priorité.

a) Coefficient (points/nombre de match)
b) Classement fair-play (points fair-play/nombre de matchs joués sur le terrain)
c) Meilleure différence entre les buts marqués et les buts reçus
d) Plus grand nombre de buts marqués
e) Tirage au sort

Si des cas imprévus se présentent, le Comité central de l'ACVF décidera selon le règlement de jeu de l'ASF.

Selon l'article 187 du règlement de jeu de l'ASF, il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles contre les décisions concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, en particulier celles sur la formation des groupes, les calendriers de jeu, la fixation des matchs officiels, le tirage au sort, le déplacement sur un autre terrain et le renvoi des matchs, les conditions de promotion et relégation, le refus de la participation d'équipes à une compétition en raison du manque d'arbitres, la désignation d'arbitres et les décisions semblables non prévues.

Selon l'article 45 chiffre 2 du règlement de jeu de l'ASF, le Comité central de l'ACVF se réserve le droit de renvoyer un match de championnat/coupe/finale pour les actifs, seniors, féminines ou juniors pour n'importe quel motif et ceci durant toute la saison 2023-2024.

Il est rendu attentif que :

- Les joueuses de la classe d'âge 01.01.2005 au 31.12.2008 peuvent jouer en actives.
- Il n'y aura pas de dérogation, et ce pour tous les championnats féminins.
- Jusqu'à 21 jours avant la date initialement prévue, les clubs peuvent avancer des matchs de championnat du dimanche au samedi dès 19 heures sans l'autorisation de l'adversaire via Club Corner.
- Les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant.

- Les dates et heures des deux dernières journées de championnat pour la 2^{ème} ligue inter seront fixées par la Commission des compétitions.
- Nouvelles prescriptions 2023 – 2024 ([annexe](#))

Cas spéciaux

- En cas de forfaits prononcés (absence d'équipe) selon l'article du règlement de jeu ASF, durant les 3 derniers matchs de la compétition, la sanction comprendra par match prononcé forfait :
 - La perte du match par 3-0.
 - L'amende selon le barème des sanctions de l'ACVF.
 - Un retrait de 3 points à l'équipe concernée pour la saison en cours + 10 points fair-play.
 - Un retrait de 6 points à l'équipe concernée pour la saison suivante

4.1. Actives – 2e ligue intercantonale (ACGF – AVF/WFV – ANF – AFF/FFV – ACVF)

La première équipe éligible sera automatiquement promue en 1^{ère} ligue. En cas de refus de cette dernière, c'est l'équipe suivante éligible au classement qui sera promue. Les équipes refusant une promotion doivent le faire savoir par écrit à l'ACVF (association organisatrice des compétitions), avec copie à leur association d'origine et au département technique de l'ASF (service du football féminin), au minimum 1 mois avant la fin du championnat régulier.

Les 3 dernières classées (10^e, 11^e et 12^e rang) seront reléguées en 3^e ligue régionale.

GROUPEMENT ([annexe](#)) – selon l'avenant de l'Entente Romande du 19 juin 2022, les clubs du groupe 6 de 2^e intercantonale, ne peuvent pas faire partie d'un groupement pour le championnat en cours.

Le Groupement reste valable pour toutes les autres catégories de jeu.

Le tableau ci-dessous illustre toutes les possibilités de promotion et relégation pour la 2^e ligue intercantonale.

Promus et relégués pour la 2 ^e ligue intercantonale								
Etat de départ	12	12	12	12				
+ Reléguées de 1 ^{ère} ligue	0	1	2	3				
Etat intermédiaire	12	13	14	15				
- Promue en 1 ^{ère} ligue	1	1	1	1				
Etat intermédiaire	11	12	13	14				
- Reléguées en 3 ^e ligue	3	3	3	3				
Etat intermédiaire	8	9	10	11				
+ Promues de 3 ^e ligue	4	3	3	3				
Etat final	12	12	13	14				

Si une équipe supplémentaire est reléguée administrativement ou pour tout autre motif, de 1^{ère} ligue et plus haut, la commission des compétitions reléguera une équipe supplémentaire, selon le règlement de jeu de l'ASF.

En cas de retrait d'une équipe de 2^e ligue, l'équipe éligible qui vient ensuite dans le groupe régional de 3^e ligue de l'association à laquelle appartient l'équipe est promue.

4.2. Actives – 3^e ligue (Vaud – Genève)

La première équipe éligible sera automatiquement promue en 2^e ligue intercantonale. En cas de refus de cette dernière, c'est l'équipe suivante éligible au classement qui sera promue. Les équipes refusant une promotion doivent le faire savoir par écrit à l'ACVF (association organisatrice des compétitions) avec copie à leur association d'origine, au minimum 1 mois avant la fin du championnat régulier. Si la procédure n'est pas respectée, une amende de CHF 500.- sera infligée au club fautif.

Les 3 dernières équipes classées seront reléguées en 4^e ligue.

4.3. Actives – 4^e ligue

Le championnat de 4^e ligue se dispute avec 2 groupes sur un championnat annuel. L'équipe première éligible de chaque groupe est promue en 3^e ligue.

4.4. Juniores FF19

Le championnat juniores FF19 est un championnat semestriel sur un tour et demi.

Pour la saison 2023-2024, les classes d'âges sont les suivantes :

- FF19 : 01.01.2005 – 31.12.2008

Les matchs des FF-19 se jouent le samedi (au plus tôt à 14h00 et au plus tard à 20h00).

4.5. Juniores FF15

Le championnat Juniores FF15 est un championnat semestriel.

Il y aura 3 groupes donc un groupe sera réparti entre le canton de VD et du VS en accord avec les clubs concernés.



Les matchs sont à fixer idéalement dès 09h00 pour permettre aux équipes de se déplacer mais **au plus tard à 10h45**

Pour la saison 2023-2024, les classes d'âges sont les suivantes :

- FF15 : 01.01.2009 – 31.12.2012

Les matchs sont à fixer idéalement avant 10h45 pour permettre aux arbitres mini d'évoluer avec leurs équipes le samedi après-midi.

4.6. Juniores FF12 Format PLAY MORE

ATTENTION – Important pour la catégorie des juniores FF12

Le passeport est obligatoire pour les juniores FF12.

Les responsables ou entraîneurs des équipes complètent obligatoirement les cartes de matchs sur Clubcorner.

Des contrôles seront réalisés et des amendes facturées selon le barème des pénalités.

Le championnat juniores FF12 sera joué en version PLAYMORE selon règlement de l'ACVF /ASF pour la saison 2023-2024

Il ne sera pas publié de résultats et classements.

Pour la saison 2023-2024, les classes d'âges sont les suivantes :

- Juniores FF12 : 01.01.2012 – 31.12.2015

Les matchs sont à fixer idéalement dès 09h00 pour permettre aux équipes de se déplacer mais **au plus tard à 10h45**

Le club recevant s'occupe de trouver et convoquer un arbitre (comité, entraîneurs, coaches, juniors A, B ou C) pour le match. Celui-ci doit être compétent, connaître les règles des juniors « FF12 » et porter une tenue adéquate pour officier lors de ces matchs.

Le club recevant s'occupe de trouver et de convoquer un arbitre (comité, entraîneurs, coachs, juniors A, B ou C) pour le match. Celui-ci doit être compétent, connaître les règles des juniors E et porter une tenue adéquate pour officier lors de ces matchs à 6 contre 6.

Lors du premier tour (2023-2024) la formule championnat une équipe contre l'autre se déroulera sous forme de 3 périodes de 8 min. de 3 contre 3, suivi de 3 périodes de 15 min. de 6 contre 6.

Lors du deuxième tour (2023-2024) la formule championnat une équipe contre l'autre se déroulera sous forme de 3 périodes de 8 min. de 3 contre 3, suivi de 3 périodes de 15 min. de 6 contre 6, viendront s'ajouter 3 – 4 tournois avec 4 équipes.

ATTENTION – Important pour la catégorie des juniors E / FF12

Les responsables ou entraîneurs des équipes complètent obligatoirement les cartes de matchs sur Clubcorner, les cartes de match seront imprimées et échangées avant le début chaque rencontre. Les contrôles seront réalisés et des amendes facturées selon le barème des pénalités,

<p>Prescription d'exécution : Play more football junior E - Saison 2023-2024</p> 	
Droit de jouer	<p>Année 2013 et 2014 (et juniors F de la classe d'âge supérieurs avec passeport) FF12 : 2012, 2013, 2014 et 2015</p>
Nombre de joueurs	11 joueuses ou joueurs.
Qualification	Qualification (passeport) obligatoire. Les juniors F de la classe d'âge supérieure doivent être qualifiés s'ils sont alignés dans la catégorie E.
Carte de joueur Clubcorner	A imprimer, et mettre à la disposition du responsable régional, des représentants de l'ACVF et du club organisateur la liste les joueurs qui composent leur équipe.

Format de jeu	Petit terrain : 3 contre 3 (sans gardien de but)	Grand terrain : 6 contre 6 (y compris le gardien de but)
Organisation de jeu	Matches à 2 équipes: 3 tiers (3 sur un petit terrain et 3 sur un grand terrain, sur le petit terrain les équipes sont divisées en deux mini- équipes et jouent sur 2 terrains parallèles)	
Durée du tournoi	Petit terrain (3 – 3) : 3 matchs de 8 minutes	Grande terrain (6 -6) : 3 matchs de 15 minutes
Pauses	3 minutes pour les 3 vs 3 entre chaque tour, 10 minutes après 3 tours, puis 3 minutes pour les 6 vs 6	
Dimension des terrains	Petit terrain : longueur 25 m largeur 20 m	Grand terrain : longueur 43/45 m largeur 25 m
Surface de réparation (grand terrain)	Longueur : 10 m - Largeur : toute la largeur du terrain (délimitée avec des cônes sur les lignes de touche)	
Grandeur des buts	Petit terrain mini buts (au moins 1,2 m x 0,8 m)	Grand terrain : Buts de 5m
	Les buts doivent obligatoirement être ancrés ! Des filets sont obligatoires (selon les directives de la commission des terrains)	
Ballons	Grandeur 4 ; poids 290 g	
Chaussures de football	Pour des raisons de sécurité, les chaussures à crampons métalliques ne sont pas autorisées.	
Protège-tibias	Le port des protèges tibias est obligatoire pour toutes les catégories.	
Marquage / lignes	Ligne latérale ainsi que les surfaces de réparations Couleur : blanche ou autre / piquets à une distance d'au moins 1,5 m de la ligne latérale / cônes / assiettes / bandes : textiles ou plastifiées	
Secteur de sécurité	Jusqu'à la ligne de but 3 m (au minimum 2 m) / jusqu'aux lignes latérales 3 m (au minimum 2 m). / Aucun élément fixe et dangereux ne doit être présent à l'intérieur des zones de sécurité	
Fair-play	Le Shake hands sera appliqué avant et après le match (juniors et coachs)	
Zone de coaching	Les entraîneurs et les joueurs remplaçants se tiennent dans la zone de coaching définie et marquée par le club recevant (une zone de coaching pour les deux équipes).	

Zone des spectateurs	Les enfants doivent pouvoir jouer dans le calme et de manière indépendante. Les spectateurs doivent absolument se tenir dans la zone définie par le club recevant respectivement à la distance fixée jusqu'au terrain de jeu. Les entraîneurs sont responsables du bon comportement des spectateurs et ils interviennent en cas de mauvaise conduite de «leurs» supporters.
Sanctions	Les sanctions du football des juniors sont du domaine des associations régionales. Les régions sont compétentes pour appliquer des sanctions dans le football des enfants.
Classements	Aucun classement ne sera établi
Gestion des matchs	Le 3 vs 3 : Les enfants gèrent le jeu de manière autonome. Les situations litigieuses sont réglées par un jeu de feuille-caillou-ciseaux à 1 tour. Les entraîneurs sont tenus d'agir en conséquence en cas d'un comportement antisportif ou dangereux. Le 6 vs 6 : le jeu est arbitré par un arbitre du club.
Droit à l'engagement	Le droit à l'engagement est déterminé par le jeu feuille-caillou-ciseaux à 1 tour.
Rotation	Les équipes tournent d'un terrain à l'autre selon le plan de matchs pour les 3 vs 3.
Administration Clubcorner	Junior/e/s : tous les junior/e/s doivent être inscrit/e/s dans clubcorner Entraîneurs/Coaches : tous les entraîneurs/coachs doivent être inscrit/e/s dans clubcorner. La liste des joueurs doit être imprimée et mise à disposition du club organisateur.

Règle de jeux pour le petit terrain (3 contre 3)



Engagement, dégagement, corner	L'engagement, le dégagement, le corner sont effectués à partir du milieu de la ligne de but (à côté du but) sous forme de passe ou de dribble.
---------------------------------------	--

Sortie de but ou de côté	Si le ballon est sorti sur le côté ou derrière la ligne de but, le ballon de remplacement déposé de ce côté (zone marquée) est immédiatement joué. Le-la joueur-euse, qui a touché le ballon en dernier, avant qu'il ne sorte, va alors chercher ce ballon et il le replace dans la zone marquée à cet effet, en remplacement du ballon qui vient d'être utilisé pour poursuivre le jeu. Tout ballon qui est sorti sur le côté ou derrière la ligne de but doit être récupéré et placé dans la zone marquée. Pendant ce temps, l'équipe qui a sorti le ballon des limites du terrain est temporairement en infériorité numérique. Le-la joueur-euse qui va chercher le ballon ne peut pas être remplacé-e par un autre/ une autre joueur/joueuse (remplaçant/e).
Remise en jeu	Les remises en jeu sont effectuées avec le pied, à ras terre, sous forme de passe ou de dribble, l'adversaire doit se trouver à au moins 5 pas d'enfant du de la joueur-euse qui effectue la remise en jeu.
Changements	Idéalement, les remplaçant-e-s entrent en jeu après chaque but.
Coup franc	Toutes les fautes commises sur un petit terrain de jeu sont toujours sanctionnées par un coup franc indirect. Aucun but ne peut être marqué sur un coup franc direct et l'adversaire doit se trouver à au moins 5 pas d'enfant du-de la joueur/euse qui l'exécute.
Après un but	Si un but est marqué, le jeu continue avec ce ballon. Pour l'engagement, l'équipe qui a marqué un but se retire dans sa moitié de terrain et laisse l'espace à l'équipe adverse pour l'engagement.
Pénalty	Il n'y a pas de pénalty (voir coup franc).
Règle de jeux pour le grand terrain (6 contre 6)	
Engagement / après un but	L'engagement est effectué au centre du terrain et s'effectue au même endroit après un but.

Dégagement	Un dégagement par le-la gardien-ne, à la main, doit être exécuté depuis la surface de réparation. Ce dégagement doit être considéré comme un ballon intercepté pendant le jeu. Si le-la gardien-ne met le ballon de ses mains au sol, il-elle doit conduire le ballon avec les pieds et exécuter une passe. Toute autre forme de dégagements est interdit et sanctionnée par un coup franc indirect accordé à l'équipe adverse sur la ligne médiane. Le dégagement du gardien-ne en volée ou demi-volée est interdit.
Sortie de but ou de côté	Si le ballon est sorti sur le côté ou derrière la ligne de but, le jeu se poursuit avec le ballon le plus proche réservé à cet effet aux abords du terrain.
Remise en jeu	Les remises en jeu sont effectuées avec le pied, à ras terre, sous forme de passe ou de dribble, l'adversaire devant se trouver à au moins 5 pas d'enfant du-de la joueur/euse qui effectue la remise en jeu.
Corner	Le corner est tiré depuis un angle du terrain. Aucun but direct ne peut être marqué sur corner.
Coup franc	Toutes les fautes commises sur un petit terrain de jeu sont toujours sanctionnées par un coup franc indirect. Aucun but ne peut être marqué sur un coup franc direct et l'adversaire doit se trouver à au moins 5 pas d'enfant du-de la joueur/euse qui l'exécute.
Changements	1er et 2ème tiers: Changements seulement pendant la pause (excepté blessure). Tous les joueurs jouent au moins 15 minutes de façon continue durant les deux premiers tiers. 3ème tiers. Changements libres.
Zone de réparation	Longueur : 10 mètres (marquage avec des assiettes sur les lignes de touche) Largeur : complète du terrain
Pénalty	Toutes les fautes commises dans la surface de réparation sont sanctionnées par un pénalty (2 pas d'enfant de la ligne de la surface de réparation en direction du but).
Arbitrage	Un arbitre par le club recevant uniquement pour le 6 vs 6, mais l'arbitre doit arriver au moment du début du 3 vs 3



Comité central

Association cantonale vaudoise de football
Chemin de Maillefer 35 · Case postale 115 · 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 641 04 30 · acvf@football.ch · www.football.ch/acvf

Pour le Comité central de l'ACVF

Le Président central : G. Carrard

Le Président de la Commission des compétitions : M.-H. Stauffer

La Présidente de la Commission féminines : Beatriz Perez

Le Président de la Commission juniors : G. Marro

Le Président de la Commission séniors : M.-H. Stauffer

Le Mont-sur-Lausanne, avril 2024